

# DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2025 / 2026

(Toute inscription est ferme et définitive – Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'adhésion à l'option annulation)

## Reprise N° 1

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Baby

Poney

Cheval

Cavalier

## Reprise N° 2

Jour : ..... à .....

Niveau : .....

(A compléter par le bureau)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Né(e) le .....

Tel Mobile ..... Mail .....

### Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom & Prénom ..... Téléphone .....

### Responsables légaux du cavalier (pour les mineurs)

#### Responsable 1

Nom & Prénom .....

Téléphone .....

#### Responsable 2

Nom & Prénom .....

Téléphone .....

La saison 2025 / 2026 commence le Lundi 1 Septembre 2025 et se termine le Dimanche 5 Juillet 2026 (39 semaines)

### Licence & Forfaits

JUNIOR 29€  
(<18 ans au 1/1/2026)

ADULTE 40€  
(≥18 ans au 1/1/2026)

LICENCE



Débutant (30 minutes hebdo)  
**58€ / mois** (638€ / an)  
(Option Résiliation offerte)

Classic (30 minutes hebdo)  
**68€ / mois** (748€ / an)

BABY



Débutant (1h hebdo)  
**84€ / mois** (924€ / an)  
(Option Résiliation offerte)

Classic (1h hebdo)  
**95€ / mois** (1045€ / an)

Equifun (1h hebdo)  
**95€ + 40€ / mois** (1485€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.)

Compet (1h hebdo)  
**98€ + 40€ / mois** (1518€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.)

Sup. (+1h Sup. hebdo)  
**+85€ / mois** (+935€ / an)

PONEY



Débutant (1h hebdo)  
**104€ / mois** (1144€ / an)  
(Option Résiliation offerte)

Classic (1h hebdo)  
**115€ / mois** (1265€ / an)

Hunter (1h hebdo)  
**115€ + 40€ / mois** (1705€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.)

Compet (1h hebdo)  
**120€ + 40€ / mois** (1760€ / an)  
(inclus 440€ crédit concours & perf.)

Sup. (+1h Sup. hebdo)  
**+105€ / mois** (+1155€ / an)

CHEVAL



Tout cavalier inscrit doit disposer de sa licence fédérale de l'année en cours

Chaque forfait dispose de 4 bons de récupération offerts pour le rattrapage de reprises annulées au moins 24h avant la séance

L'inscription se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec la possibilité de payer en 11 mensualités sans frais

L'adhésion en cours d'année se calcule au prorata du nombre de séances restantes jusqu'à la fin de la saison

Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille

### Les Options

#### RESILIATION

Baby 40€     Poney 45€     Cheval 50€

Remboursement de 75% des séances restantes jusqu'à la fin du forfait

(détail de l'option consultable dans le règlement)

#### RECUPERATION ILLIMITEE

Baby 40€     Poney 45€     Cheval 50€

Toute séance annulée 24h avant peut être récupérée

(détail de l'option consultable dans le règlement)

Licence ( ..... €) + Forfait Annuel ( ..... €) + Option(s) ( ..... €) = ..... €

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter.

Je déclare avoir eu connaissance des clauses de garantie de l'assurance rattachée à la licence fédérale.

Date

Signature

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle - 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poneys ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA sous sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est mais la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2025 / 2026 commencent le Lundi 1<sup>er</sup> Septembre 2025 et se terminent le Dimanche 5 Juillet 2026.

La saison complète est composée de 39 semaines réparties selon le calendrier joint au dossier d'inscription.

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée le 1<sup>er</sup> de chaque mois, de Septembre à Juillet.

**Le forfait « Sup. »** permet de s'inscrire sur une séance hebdomadaire supplémentaire, mais **ne peut être pris que sur des reprises « classiques » (et pas sur celles intitulées « Compétition », « Equifun », « Hunter » ou « Dressage »).**

**Les forfaits « Compét », « Equifun » & « Hunter » intègre un crédit de 440 € qui devra être utilisé au cours de la saison pour la participation aux concours et/ou aux stages de perfectionnement** proposés sur le planning des activités diffusés périodiquement et accessible en permanence au Club-House et sur notre site. La facture de chaque participation sera automatiquement payée par le crédit disponible, jusqu'à son épuisement total, le solde éventuel restant à payer par tout autre moyen de paiement accepté. **L'inscription sur plusieurs reprises de ce type est possible, mais implique l'adhésion à plusieurs forfaits du type concerné.**

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé au prorata du nombre de séances à venir jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu pourra être payé par mensualité sur le nombre de mois restant jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Résiliation

**Cette option facultative permet de mettre fin au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contresigné par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possibles sur l'année). Cette option est facturée à 40 € pour les enfants en cours Baby, à 45 € pour les cavaliers à poney ou à 50 € pour ceux à cheval.

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte en reprise « classique », sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 330 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 430 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et inclus une TVA au taux de :

- 5,5% pour toutes nos prestations équestres (Forfaits, Animations, Concours, Stages, Séjours, etc...)
- 20 % pour les options « Résiliation » et « Récupération » des Forfaits et les options « Remboursement » des stages

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient d'une remise complémentaire de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille.

## ARTICLE 4 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins 24h avant le début de la séance, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 séances maximum sur toute la saison.** L'option facultative « Récupération illimitée » permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la possibilité de récupérer toutes les séances loupées, sous réserve du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

## ARTICLE 5 : STAGES, ANIMATIONS & CONCOURS

Un planning des stages, animations et concours est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Sous réserve de validation de son niveau par son enseignant référent, tout cavalier peut s'inscrire à un stage, une animation ou une compétition. **Les stages, animations et concours doivent être réglés à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour les stages uniquement, une « option remboursement » facultative peut être souscrite pour un coût complémentaire de 5 € par jour.

Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif.

## ARTICLE 6 : EXTRAIT DES TARIFS

La grille tarifaire complète est disponible au bureau et affichée sur notre site Internet, ainsi qu'à l'entrée du Club.

**Le tarif des forfaits annuels :**

Public	Débutant	Classic	Sup. (+1h.)	Equifun (*)	Hunter (*)	Compet (*)
Baby	638 €	748 €				
Poney	924 €	1045 €	935 €	1045 € + 440 €		1078 € + 440 €
Cheval	1114 €	1265 €	1155 €		1265 € + 440 €	1320 € + 440 €

(\*) Un Pack Concours de 440 € (crédit de concours à consommer sur l'année) est obligatoire pour tous les forfaits concernés

**Le tarif de chaque participation à un concours :**

Discipline	Tarif d'une participation en Interne (Concours organisé par le Club)	Tarif d'une participation en Externe (Concours en Ile de France)
CSO / Hunter / Dressage / Equifun	60 €	95 €
CCE / TREC	120 €	160 €

## ARTICLE 7 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

**Tous les cavaliers à cheval devront s'équiper d'une paire de cloches en taille « L ». Pour les cavaliers inscrits dans des reprises de niveau G 3/4 et + ainsi que dans des reprises spéciales, ils devront également disposer d'une paire de protèges-boulets et de guêtres en taille « S » pour les poneys ou « L » pour les chevaux.**

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres du Club comme leurs accompagnants, doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Le bien-être animal requiert le calme et la sérénité au sein des écuries comme dans les aires d'évolution (manèges, carrières & terrain de Cross). A ce titre, **il est interdit de courir dans toute l'enceinte de l'établissement et les manifestations verbales doivent rester mesurées lorsque des jeux équestres sont pratiqués au sein des reprises ou des animations.** Toute personne ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers le centre équestre, ses membres ou son personnel ne sera admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire. Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé  
(mention manuscrite)

Date

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

# Riderland

## Saison 2025 - 2026

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT			
Lu 1		1 Me 1		Sa 1 Toussaint		Lu 1	13	Je 1 Jour de l'an		Di 1		Di 1		Me 1		Ve 1 Fête du travail		Lu 1	35	Me 1		Sa 1			
Ma 2		Je 2		Di 2		Ma 2		Ve 2		Lu 2	21	Lu 2	21	Sa 2	23	Je 2		Sa 2		Ma 2		Je 2		Di 2	
Me 3		Ve 3		Lu 3	9	Me 3		Sa 3		Ma 3		Ma 3		Ve 3		Di 3		Me 3		Ve 3		Lu 3			
Je 4		Sa 4		Ma 4		Je 4		Di 4		Me 4		Me 4		Sa 4		Lu 4	31	Je 4		Sa 4		Ma 4			
Ve 5		Di 5		Me 5		Ve 5		Lu 5	17	Je 5		Je 5		Di 5		Ma 5		Ve 5		Di 5		Me 5			
Sa 6		Lu 6	6	Je 6		Sa 6		Ma 6		Ve 6		Ve 6		Lu 6 Pâques	29	Me 6		Sa 6		Lu 6	36	Je 6			
Di 7		Ma 7		Ve 7		Di 7		Me 7		Sa 7		Sa 7		Ma 7		Je 7		Di 7		Ma 7		Ve 7			
Lu 8		2 Me 8		Sa 8		Lu 8	14	Je 8		Di 8		Di 8		Me 8		Ve 8 Victoire 1945		Lu 8	36	Me 8		Sa 8			
Ma 9		Je 9		Di 9		Ma 9		Ve 9		Lu 9	22	Lu 9	22	Me 9	25	Sa 9		Ma 9		Je 9		Di 9			
Me 10		Ve 10		Lu 10	10	Me 10		Sa 10		Ma 10		Ma 10		Ve 10		Di 10		Me 10		Ve 10		Lu 10			
Je 11		Sa 11		Ma 11 Armistice 1918		Je 11		Di 11		Me 11		Me 11		Sa 11		Lu 11	32	Je 11		Sa 11		Ma 11			
Ve 12		Di 12		Me 12		Ve 12		Lu 12	18	Je 12		Je 12		Di 12		Ma 12		Ve 12		Di 12		Me 12			
Sa 13		Lu 13	7	Je 13		Sa 13		Ma 13		Ve 13		Ve 13		Lu 13	30	Me 13		Sa 13		Lu 13	37	Je 13			
Di 14		Ma 14		Ve 14		Di 14		Me 14		Sa 14		Sa 14		Ma 14		Je 14 Ascension		Di 14		Ma 14		Ve 14			
Lu 15		3 Me 15		Sa 15		Lu 15	15	Je 15		Di 15		Di 15		Me 15		Ve 15		Lu 15	37	Me 15		Sa 15 Assomption			
Ma 16		Je 16		Di 16		Ma 16		Ve 16		Lu 16	23	Lu 16	23	Me 16	26	Sa 16		Ma 16		Je 16		Di 16			
Me 17		Ve 17		Lu 17	11	Me 17		Sa 17		Ma 17		Ma 17		Ve 17		Di 17		Me 17		Ve 17		Lu 17			
Je 18		Sa 18		Ma 18		Je 18		Di 18		Me 18		Me 18		Sa 18		Lu 18	33	Je 18		Sa 18		Ma 18			
Ve 19		Di 19		Me 19		Ve 19		Lu 19	19	Je 19		Je 19		Di 19		Ma 19		Ve 19		Di 19		Me 19			
Sa 20		Lu 20	8	Je 20		Sa 20		Ma 20		Ve 20		Ve 20		Lu 20	34	Me 20		Sa 20		Lu 20	38	Je 20			
Di 21		Ma 21		Ve 21		Di 21		Me 21		Sa 21		Sa 21		Ma 21		Je 21		Di 21		Ma 21		Ve 21			
Lu 22		4 Me 22		Sa 22		Lu 22	16	Je 22		Di 22		Di 22		Me 22		Ve 22		Lu 22	38	Me 22		Sa 22			
Ma 23		Je 23		Di 23		Ma 23		Ve 23		Lu 23	24	Lu 23	24	Me 23	27	Je 23		Sa 23		Ma 23		Je 23		Di 23	
Me 24		Ve 24		Lu 24	12	Me 24		Sa 24		Ma 24		Ma 24		Ve 24		Di 24		Me 24		Ve 24		Lu 24			
Je 25		Sa 25		Ma 25		Je 25 Noël		Di 25		Me 25		Me 25		Sa 25		Lu 25 Pentecôte	34	Je 25		Sa 25		Ma 25			
Ve 26		Di 26		Me 26		Ve 26		Lu 26	20	Je 26		Je 26		Di 26		Ma 26		Ve 26		Di 26		Me 26			
Sa 27		Lu 27	31	Je 27		Sa 27		Ma 27		Ve 27		Ve 27		Lu 27	35	Me 27		Sa 27		Lu 27		Je 27			
Di 28		Ma 28		Ve 28		Di 28		Me 28		Sa 28		Sa 28		Ma 28		Je 28		Di 28		Ma 28		Ve 28			
Lu 29		5 Me 29		Sa 29		Lu 29	32	Je 29		Di 29		Di 29		Me 29		Ve 29		Lu 29	39	Me 29		Sa 29			
Ma 30		Je 30		Di 30		Ma 30		Ve 30		Lu 30	28	Je 30	28	Sa 30		Ma 30		Je 30		Di 30		Me 30			
		Ve 31				Me 31		Sa 31				Ma 31				Di 31				Ve 31		Lu 31			

Semaines en jaune = Cours Hebdomadaires (y compris les jours fériés)

Semaines en saumon = Pas de cours / Stages & Séjours de vacances scolaires

Semaines en gris = Pas de cours / Planning spécial estival

RIDERLAND - 11, Rue de la Salle – 91160 Saulx Les Chartreux

Mail : [contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com) - Tél : 01.69.09.99.14 - Site Internet : [www.ecuriedeschartreux.com](http://www.ecuriedeschartreux.com)

## ARTICLE 1 : ORGANISATION & INSCRIPTION

Toutes les activités du centre équestre, ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité du responsable de la société, de ses associés et des employés du centre équestre. **Toute inscription est individuelle, nominative, ferme et définitive.**

## ARTICLE 2 : LICENCE FEDERALE & ASSURANCE

La licence fédérale pratiquant est obligatoire pour le passage des examens fédéraux (galops) et pour participer aux compétitions « Club » ou « Poneys ». Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation. Le certificat médical d'aptitude à l'équitation est recommandé, voire obligatoire pour une licence compétition.

Le tarif de la licence fédérale est de : 25 € (pour les moins de 18 ans) / 36 € (pour les 18 ans et plus)

Le centre équestre est assuré en responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances AXA mais sa responsabilité est dérogée en cas d'accident survenant par une inobservation du règlement intérieur. Chaque cavalier est sous la responsabilité de son enseignant pendant la durée de sa séance d'équitation. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de leçons.

## ARTICLE 3 : LES FORFAITS ANNUELS

Les forfaits de la saison 2025 / 2026 commencent le Lundi 1<sup>er</sup> Septembre 2025 et se terminent le Dimanche 5 Juillet 2026.

La saison complète est composée de 39 semaines réparties selon le calendrier joint au dossier d'inscription.

**L'inscription à un forfait se fait uniquement pour la totalité de la saison, avec possibilité de payer en 11 mensualités sans frais,** chacune étant encaissée le 1<sup>er</sup> de chaque mois, de Septembre à Juillet.

**Le forfait « Sup. »** permet de s'inscrire sur une séance hebdomadaire supplémentaire, mais **ne peut être pris que sur des reprises « classiques » (et pas sur celles intitulées « Compétition », « Equifun », « Hunter » ou « Dressage »).**

**Les forfaits « Compét », « Equifun » & « Hunter » intègre un crédit de 440 € qui devra être utilisé au cours de la saison pour la participation aux concours et/ou aux stages de perfectionnement** proposés sur le planning des activités diffusés périodiquement et accessible en permanence au Club-House et sur notre site. La facture de chaque participation sera automatiquement payée par le crédit disponible, jusqu'à son épuisement total, le solde éventuel restant à payer par tout autre moyen de paiement accepté. **L'inscription sur plusieurs reprises de ce type est possible, mais implique l'adhésion à plusieurs forfaits du type concerné.**

### • L'inscription en cours d'année

Pour une inscription en cours d'année, le prix du forfait annuel équitation est calculé au prorata du nombre de séances à venir jusqu'à la fin de la saison. Le total obtenu pourra être payé par mensualité sur le nombre de mois restant jusqu'à la fin du forfait.

### • L'option Résiliation

**Cette option facultative permet de mettre fin au forfait annuel à tout moment, sans préavis et sans justificatif,** en bénéficiant du remboursement de 75% des séances restant à consommer jusqu'à la fin de la saison. Un simple écrit du cavalier ou du responsable légal pour les mineurs, contresigné par un encadrant de l'équipe, détermine le point de départ de la résiliation, le remboursement ayant lieu dans le mois suivant cette date.

D'un coût de 40 € pour les enfants en cours Baby, de 45 € pour les cavaliers à poney ou de 50 € pour ceux à cheval, cette option est offerte par le Club à tous les primo-équitants (cavaliers intégrant une reprise « Débutants » ou « Baby » pour la 1<sup>ère</sup> année).

### • L'option Récupération

**Cette option facultative permet de bénéficier d'un bon de récupération pour toute absence signalée au moins 24h avant la séance, sans limite sur toute la saison,** (la formule standard se limite à un maximum de 4 récupérations possibles sur l'année). Cette option est facturée à 40 € pour les enfants en cours Baby, à 45 € pour les cavaliers à poney ou à 50 € pour ceux à cheval.

### • La carte de 10 heures

Une carte de 10h de monte en reprise « classique », sans garantie de créneau horaire (en fonction du remplissage de la reprise) est également disponible. Elle s'adresse aux personnes ne souhaitant pas s'engager sur un forfait à l'année, mais aussi aux adhérents qui désirent compléter leur forfait de 10h supplémentaires. D'une durée de validité de 6 mois maximum, le coût de cette carte pour nos cavaliers est de 270 € à poney ou 330 € à cheval. Pour les externes, son tarif est de 350 € à poney ou 430 € à cheval.

Les prix indiqués ci-dessus sont TTC (toutes taxes comprises) et inclus une TVA au taux de :

- 5,5% pour toutes nos prestations équestres (Forfaits, Animations, Concours, Stages, Séjours, etc...)
- 20 % pour les options « Résiliation » et « Récupération » des Forfaits et les options « Remboursement » des stages

Les séances durent une heure, sauf pour les cavaliers Baby où elles sont limitées à 30 minutes. Les temps de montée et de descente du cheval ou du poney sont compris dans cette durée. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. En fonction des éléments climatiques ou météorologiques, elles peuvent être écourtées ou remplacées par des cours théoriques. Les familles inscrivant plusieurs personnes habitant à la même adresse, bénéficient d'une remise complémentaire de 5% sur le prix du forfait à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille.

## ARTICLE 4 : ABSENCES & RECUPERATIONS DES HEURES DE FORFAIT

**Sous réserve d'avoir prévenu de son absence au moins 24h avant le début de la séance, les leçons de forfait manquées peuvent être récupérées, dans la limite de 4 séances maximum sur toute la saison.** L'option facultative « Récupération illimitée » permet de s'affranchir de cette limite en bénéficiant de la possibilité de récupérer toutes les séances loupées, sous réserve du délai de prévenance.

**Les absences doivent être signalées via le compte cavalier de chaque adhérent, accessible par la plate-forme Kavalog Web.** A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de l'interface Kavalog Web, l'absence pourra être signalée par mail sur l'adresse du Club ([contact@ecuriedeschartreux.com](mailto:contact@ecuriedeschartreux.com)). Chaque absence déclarée dans les limites imparties, générera automatiquement un bon de récupération, qu'il sera possible d'utiliser pour une inscription sur un des créneaux horaires correspondant au niveau technique du cavalier (ou au niveau inférieur) et affichant une disponibilité.

**Les inscriptions en récupération devront être réalisées via l'interface Kavalog Web et ne pourront être planifiées que sur les 168 prochaines heures** (correspondant à une semaine de 7 jours). Par mesure d'équité, aucune inscription en récupération ne sera prise en compte par mail ou directement au bureau. La majorité des absences étant signalée au dernier moment, une consultation régulière des places disponibles est fortement conseillée afin de trouver un créneau pour récupérer la séance loupée.

**Au delà de ces conditions, les cours non pris sont perdus et non récupérables (même pour raison médicale avec ou sans certificat), sauf en cas d'accident survenu pendant la pratique à cheval ou à poney sous l'encadrement du Club.**

## ARTICLE 5 : STAGES, ANIMATIONS & CONCOURS

Un planning des stages, animations et concours est affiché dans le Club-House, avec indication des conditions tarifaires et de participation. Sous réserve de validation de son niveau par son enseignant référent, tout cavalier peut s'inscrire à un stage, une animation ou une compétition. **Les stages, animations et concours doivent être réglés à l'inscription.** En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas d'accident survenu lors de la pratique de l'équitation au sein du Club. Pour les stages uniquement, une « option remboursement » facultative peut être souscrite pour un coût complémentaire de 5 € par jour.

Sous réserve de disponibilité, les stages sont accessibles aux cavaliers extérieurs au Club, moyennant une majoration de 10 % du tarif.

## ARTICLE 6 : EXTRAIT DES TARIFS

La grille tarifaire complète est disponible au bureau et affichée sur notre site Internet, ainsi qu'à l'entrée du Club.

**Le tarif des forfaits annuels :**

Public	Débutant	Classic	Sup. (+1h.)	Equifun (*)	Hunter (*)	Compet (*)
Baby	638 €	748 €				
Poney	924 €	1045 €	935 €	1045 € + 440 €		1078 € + 440 €
Cheval	1114 €	1265 €	1155 €		1265 € + 440 €	1320 € + 440 €

(\*) Un Pack Concours de 440 € (crédit de concours à consommer sur l'année) est obligatoire pour tous les forfaits concernés

**Le tarif de chaque participation à un concours :**

Discipline	Tarif d'une participation en Interne (Concours organisé par le Club)	Tarif d'une participation en Externe (Concours en Ile de France)
CSO / Hunter / Dressage / Equifun	60 €	95 €
CCE / TREC	120 €	160 €

## ARTICLE 7 : EQUIPEMENT, MATERIEL & SECURITE

Le port du casque, conforme à la norme CE VG1 01.040 2014-12, est obligatoire pour constituer une protection efficace pour le cavalier. Cette obligation s'applique à tout cavalier à cheval ou à poney dans l'enceinte du centre équestre comme en extérieur.

**Tous les cavaliers à cheval devront s'équiper d'une paire de cloches en taille « L ». Pour les cavaliers inscrits dans des reprises de niveau G 3/4 et + ainsi que dans des reprises spéciales, ils devront également disposer d'une paire de protèges-boulets et de guêtres en taille « S » pour les poneys ou « L » pour les chevaux.**

Le matériel mis à disposition par le Club doit être restitué après chaque utilisation dans son état initial, par le cavalier qui en a bénéficié. **En cas de perte, vol ou dégradation, le remplacement du matériel pourra être refacturé au cavalier à qui le matériel a été prêté.**

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité :

- Les chiens sont interdits dans l'établissement. En cas d'accident, le propriétaire sera tenu pour responsable.
- Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du centre équestre (un emplacement avant le portail d'entrée est prévu à cet effet).
- Aucun comportement risquant d'effrayer les équidés n'est autorisé dans l'établissement.

## ARTICLE 8 : DISCIPLINE & SANCTIONS

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres du Club comme leurs accompagnants, doivent observer une attitude adaptée à un centre équestre et appliquer les consignes de sécurité fixées. Le bien-être animal requiert le calme et la sérénité au sein des écuries comme dans les aires d'évolution (manèges, carrières & terrain de Cross). A ce titre, **il est interdit de courir dans toute l'enceinte de l'établissement et les manifestations verbales doivent rester mesurées lorsque des jeux équestres sont pratiqués au sein des reprises ou des animations.** Toute personne ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers le centre équestre, ses membres ou son personnel ne sera admise.

Toute attitude répréhensible d'un adhérent et toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent aller de la mise à pied ponctuelle, jusqu'à l'exclusion définitive, en passant par la suspension temporaire. Ces décisions sont prises par le gérant, le directeur ou le responsable pédagogique et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement des sommes engagées. L'adhérent qui est mis à pied ou suspendu, ne peut, pendant la durée de la sanction, ni monter un cheval ou poney appartenant au centre équestre, ni utiliser les terrains d'évolution, manèges, carrières et terrain de Cross.

## ARTICLE 9 : VIDEOSURVEILLANCE, DROIT A L'IMAGE & APPLICATION

L'établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société RIDERLAND et par les forces de l'ordre.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et du droit au nom, RIDERLAND peut être amené à photographier, à filmer et à utiliser l'image de ses adhérents prise lors des spectacles équestres, concours et entraînements. En conséquence de quoi, dans le cadre de l'information, de la promotion et de la publicité, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public son image. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par RIDERLAND ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, et ce, intégralement ou par extraits.

En signant leur adhésion au centre équestre RIDERLAND, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions. RIDERLAND se réserve le droit de radier tout membre non respectueux des règles ainsi définies sans autre formalité. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatiques et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les adhérents disposent du droit de suppression des données qui les concernent, en adressant une demande écrite au gérant.

Lu et approuvé  
(mention manuscrite)

Date

Signature de l'adhérent  
(ou du représentant légal pour les mineurs)